

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2015

COMPTE-RENDU :

Le cinq mai deux mil quinze à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Martine COUET, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Hélène BARRÉ, Christelle CORVAISIER, Nicole GUYON, Sylvie LE DRÉAU, Lydia DUBOIS, Valérie MUSSARD

Et Messieurs Miguel FIMIEZ, Christian GUYON, Claude JOUSSE, Cyrille OLLIVIER, Cédric POTIER, Eric PANCHEVRE, Dominique COLIN dans leurs fonctions de conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etait absente excusée : Sandrine DEMAYA donne pouvoir à Martine COUET

Madame Sylvie LE DRÉAU a été nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 7 avril 2015 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Recrutement d'un agent d'animation pour accroissement temporaire d'activité (TAP)
2. PLU de SPAY
3. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Val de Sarthe
4. Renouvellement du contrat Ségilog
5. Subventions aux associations.
6. Avenant avec Entreprise Vallée pour la Salle Communale
7. Achat d'une auto laveuse
8. Devis à valider
9. Modalité de remboursement des achats du loto
10. Poursuite de l'Association Culturelle Cantonale
11. Ecole – problème de guêpes
12. Questions diverses.

1/ RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ANIMATION POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (TAP)

Délibération :

Madame le Maire propose au conseil municipal de recruter un **adjoint d'animation de 2^{ème} classe** du 22 mai 2015 au 3 juillet 2015 pour animer les TAP. L'agent sera rémunéré sur la base de l'échelon 1 du grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe dans le cadre d'un CDD pour accroissement temporaire d'activité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder au recrutement d'un Adjoint d'animation de 2^{ème} classe dans les conditions précitées et pour un temps de travail hebdomadaire de 3h15 heures.

2/ PLU DE SPAY

Délibération :

Madame le maire donne parole à Monsieur JOUSSE afin d'expliquer le projet de révision de Plan Local d'Urbanisme de Spay.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité, à la révision du Plan local d'Urbanisme de SPAY.

3/ MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE

Délibération :

Madame le Maire donne lecture de la délibération de la communauté de communes du Val de Sarthe en date du 5 février 2015 portant modification de ses statuts :

▫ Article 2 : Compétences

Compétences facultatives

➤ 6. Actions sociales

Après avoir écouté l'exposé de Madame le Maire et pris connaissance de la délibération sus-mentionnée, le conseil municipal, décide :

Par .13 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention(s)

- d'accepter la modification de statuts proposée par le conseil de communauté pour l'évolution de la compétence « jeunesse » rubrique 6.1
- d'accepter les termes de la rédaction de la délibération du conseil de communauté pour l'évolution de la compétence « jeunesse »
- d'accepter la modification de statuts proposée par le conseil de communauté pour la suppression de la rubrique 6.3
- d'accepter la modification de statuts proposée par le conseil de communauté pour la suppression de la rubrique 6.4
- d'accepter la modification de statuts proposée par le conseil de communauté pour l'évolution de la compétence « enfance » rubrique 6.3 (nouvelle numérotation)
- d'accepter les termes de la rédaction de la délibération du conseil de communauté pour l'évolution de la compétence « enfance »
- d'accepter la modification de statuts proposée par le conseil de communauté pour la création de la compétence « accompagnement à la parentalité » rubrique 6.4 (nouvelle numérotation)
- d'accepter les termes de la rédaction de la délibération du conseil de communauté pour la création de la compétence « accompagnement à la parentalité »
- de joindre, pour référence, à cette délibération une copie de la délibération de la Communauté de communes du Val de Sarthe.

Délibération :

Madame le Maire donne lecture de la délibération de la Communauté de communes du Val de Sarthe en date du 26 mars 2015 portant modification de ses statuts par l'insertion d'un :

▫ Article 3 : Habilitation statutaire.

Vu l'insertion d'un article 3 « habilitation statutaire », les articles 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 des statuts de la Communauté de communes deviennent les articles 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Après avoir écouté l'exposé de Madame le Maire et pris connaissance de la délibération sus-mentionnée, le conseil municipal, décide :

Par .15 voix pour,

- d'accepter la modification de statuts proposée par le conseil de communauté pour l'insertion d'un article 3 « Habilitation statutaire ».

- d'accepter les termes de la rédaction de la délibération du conseil de communauté pour l'insertion d'un article 3 « Habilitation statutaire ».
- de joindre, pour référence, à cette délibération une copie de la délibération de la Communauté de communes du Val de Sarthe.

4/ RENOUELEMENT DU CONTRAT SEGILOG

Délibération :

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le contrat pour le logiciel de gestion communale arrive à échéance le 14 mai 2015. Il propose de le renouveler pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de renouveler le contrat Segilog **jusqu'au 14 mai 2018 pour un montant de 2 466 € HT par an pour la cession du droit d'utilisation et de 274 € HT par an pour la maintenance.**

5/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Délibération :

Madame le Maire propose au Conseil municipal de définir le montant des subventions annuelle 2015 aux associations :

Organisme	Montant 2015	Organisme	Montant 2015
Coopérative scolaire	300€	Génération mouvement	300€
ADMR	150€	Les Restos du Coeur	400€
Asso Culturelle Cantonale	0.16€/habitant	Don du sang	150€
VAL Asso	600€	UNCAFN	120€
Club Pongiste Voivrais	500€	ADPEP (Classe de neige)	7 667€
Club de Gymnastique	700€	Association Parents d'élèves	900€
Prévention Routière	150€	Association Canine de l'Ouest	150€
Asso Les Voiv'rires	500€	Banque alimentaire de la Sarthe	100€
Vie Libre	120€	Union auto-cycliste de la Sarthe	150€
Scrap et Papotage	150€		

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité (sauf pour les restos du cœur : 9 pour, 5 contre et 1 abstention), la proposition ci-dessus.

6/ AVENANT AVEC L'ENTREPRISE VALLEE POUR LA SALLE COMMUNALE

Délibération :

Madame le Maire présente au conseil municipal un avenant n°4 au marché des lots n°9 et 14 – Peintures et plafonds suspendus.

Cet avenant concerne une plus-value pour des travaux de nettoyage, de calfeutrement et de doublage qui devaient être effectués par l'entreprise SPPM, pour un montant total de 2 444,07€ HT et que l'entreprise Vallée a fait.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°4 aux lots n°9 et 14 pour un montant HT de 2 444,07€.**

7/ ACHAT D'UNE AUTO LAVEUSE

Madame le Maire informe l'assemblée que pour faciliter le travail des agents qui effectuent le nettoyage de la salle communale, il a été émis d'idée d'acheter une auto laveuse. 3 devis ont été demandés :

Entreprise	Prix HT
Groupe Pierre LE GOFF	2 649,93 € HT
Technisol	2 780,00 € HT
Kärcher	4 140,00 € HT

Le devis le moins disant de l'entreprise Pierre le GOFF était valable jusqu'au 30 avril 2015. Mme COUET, ayant délégation du conseil municipal en date du 28 mars 2014, a choisi de retenir cette offre et a signé le devis d'un montant de 2 649.93 € HT.

8/ DEVIS A VALIDER

Délibération :

Les agents du service technique ont besoin d'une nouvelle débroussailleuse, d'un nouvel souffleur-aspirateur et d'une nouvelle élagueuse : 3 devis ont été demandés :

Débroussailleuse :	Prix HT
AT2L	460,00 € HT
JOLIVET SA	391,50 € HT
BROSSAY Motoculture	Refus de répondre

Souffleur-aspirateur :	Prix HT
AT2L (4 temps)	350,00 € HT
JOLIVET SA (2 temps)	279,17 € HT
BROSSAY Motoculture	Refus de répondre

Elagueuse :	Prix HT
AT2L	340,00 € HT
JOLIVET SA	287,50 € HT
BROSSAY Motoculture	Refus de répondre

Le souffleur-aspirateur et la débroussailleuse ne sont pas de même performance. Il est donc préférable pour le bon fonctionnement du service de prendre le matériel le plus performant soit celui de AT2L.

Quant à l'élagueuse, aucune décision n'a été prise.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'entreprise AT2L pour l'achat de la débroussailleuse et du souffleur-aspirateur pour un montant de 810 € HT
- Autorise le Maire à signer le devis s'y rapportant.

Délibération :

La tondeuse du service technique est vétuste. Il a été demandé 3 devis pour son remplacement :

Entreprise	Prix HT
JOLIVER SA	17 083,00 € HT
EQUIP'JARDIN	16 419,00 € HT
CHANGÉ ESPACES VERTS	15 100,00 € HT

Les sociétés Jolivet SA et Equip'jardin nous proposent de financer ce matériel sur 48 mois à taux 0%.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'entreprise Equip'jardin pour sa tondeuse autoportée de marque John Deere pour un montant de 16 419,00€ HT
- Décide de contracter le crédit à 0% sur 48 mois

- Autorise le Maire à signer le devis et les documents s'y rapportant.

Délibération :

Le sèche serviette de la Maison des Assistantes Maternelles est vétuste. Il a été demandé de le remplacer par un radian. 1 devis de sèche serviette et de radian a été fait :

Sèche serviette

Entreprise	Prix HT
ES BPC	252,40 € HT

Radian

Entreprise	Prix HT
ES BPC	193,63 € HT

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'entreprise ES BPC pour le radian pour un montant de 193,63€ HT
- Autorise le Maire à signer le devis et les documents s'y rapportant.

Délibération :

M. GUYON propose de motoriser les volets de la mairie. 3 devis ont été faits :

Entreprise	Prix HT
MSF	3 501,94 € HT
MTC	3 922,82 € HT
MENUISERIES ET VERANDAS 72	3 814,10 € HT

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'entreprise MSF pour motoriser les volets de la mairie pour un montant de 3 501,94€ HT
- Autorise le Maire à signer le devis et les documents s'y rapportant.

Délibération :

M. GUYON propose d'installer des sticks sur les impostes des portes d'entrée de la mairie afin de protéger le personnel du soleil. 3 devis ont été faits :

Entreprise	Prix HT
DUPUIS (avec logo)	330,00 € HT
SARTHE ENSEIGNES (sans logo)	220,00 € HT
BLANCHET DHUISME (1 seule porte)	359,75 € HT

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'entreprise DUPUIS pour installer des sticks sur les 2 impostes des portes d'entrée de la mairie pour un montant de 330,00€ HT
- Autorise le Maire à signer le devis et les documents s'y rapportant.

Délibération :

La toiture de la mairie a besoin d'être refaite. 3 devis ont été faits :

Entreprise	Prix HT
CVS	11 607.69 € HT
SOPREMA	9 418.23 € HT
CS COUVERTURE	8 489.18 € HT

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'entreprise CS COUVERTURE pour la réfection de la toiture de la mairie pour un montant de 8 489,18€ HT
- Autorise le Maire à signer le devis et les documents s'y rapportant.

Concernant les faux plafonds de la mairie, M. GUYON est en attente de nouvelles informations.

Il y a également lieu de changer un ballon d'eau chaude à la cantine. Celui-ci est sur le point de se vider dans la cantine. Un premier devis a été fait. M. GUYON est chargé de faire d'autres devis.

9/ MODALITE DE REMBOURSEMENT DES ACHATS DU LOTO DU 8 MAI 2015

La préparation du loto du 8 mai est en cours. Les achats des lots ne sont pas finalisés. Madame le Maire propose de reporter cet ordre du jour au prochain conseil municipal.

10/ POURSUITE DE L'ASSOCIATION CULTURELLE CANTONALE

La dernière assemblée générale a eu lieu il y a 3 semaines. Il était question de savoir si l'Association Culturelle Cantonale allait continuer ou pas car vu les dernières élections, ils ne savent pas s'ils pourraient encore toucher des subventions. Ils se demandent si cela ne fait pas un doublon avec la communauté de communes du Val de Sarthe.

Il a donc été décidé de continuer pour 2015 et de revoir en fin d'année pour éventuellement travailler avec le Communauté de Communes.

L'Association Culturelle Cantonale réunit des élus mais également des non élus ce qui diffère de la communauté de Communes. Cela apporte une différence culturelle.

11/ ECOLE – PROBLEME DE GUEPE

Il existe un problème de guêpe derrière le bardage en sapin au-dessus du jardin des enfants de l'école.

L'architecte propose de diffuser un insecticide qui est contre nature pour les écologistes.

Un devis pour l'insecticide est réalisé mais il a été émis l'hypothèse que le bois absorbera l'insecticide et qu'il y aura donc besoin d'effectuer plusieurs passages.

Il est émis l'idée de poser du géotextile mais cela pose aussi des problèmes.

Il est demandé de réfléchir à des solutions pour le prochain conseil municipal.

12/ QUESTIONS DIVERSES

Droit de Préemption Urbain : 12 Rue de Bel Air – la commune ne préempte pas.

Fleurissement : Mme COUET revient sur les plantations mises devant la mairie. Elle avait compris qu'il n'y aurait que des saules crevette, ce qui n'est pas le cas. Une réunion a été organisée afin de revoir ça et il a été décidé de laisser un érable et de mettre de nouveaux saules crevette. Cela ne correspond donc plus au plan de départ.

Les plantations devant la salle polyvalente sont bien mais celles sur le côté sont un peu tristes.

Lotissement de la coutardière : Il est demandé pourquoi l'éclairage se termine 100m avant le rond-point et pourquoi les plantations ne sont pas encore faites.

Gare : un groupe de travail est en cours pour arranger la gare

Rues du centre bourg : Il est fait la remarque que certaines rues sont sales. Une étude de réaménagement du bourg est en cours.

LEADER : les dossiers de demande de subvention sont en cours

Médecin : Il n'y a pas de nouvelle. Aucun médecin ne veut venir. Un dossier sera remis au conseil Départemental pour la maison médicale.

Limitation de vitesse : pas de nouvelle

Panneau école des vallées : Un devis est en cours

Panneau de la ZA : Un devis est en cours

Travaux rue de la perrière : Les travaux de la rue d'étival sont prioritaires sur ceux de la perrière

Radar : Madame le maire informe qu'un radar pédagogique va nous être prêté pour mettre devant l'école et rue de la gare.

Commission aménagement : elle se réunira le 26 mai prochain.

Commerce : il ferme le 24 mai prochain. Des soirées de fermeture sont organisées les 22, 23 et 24 mai 2015. Sa réouverture avec les nouveaux locataires sera au 1^{er} juin 2015.

La séance est levée à 23 heures 23 minutes.

Hélène BARRÉ		Nicole GUYON	
Dominique COLIN		Claude JOUSSE	
Christelle CORVAISIER		Sylvie LE DRÉAU	
Martine COUET		Valérie MUSSARD	
Sandrine DEMAYA	Absente	Cyrille OLLIVIER	
Lydia DESBOIS		Eric PANCHEVRE	
Miguel FIMIEZ		Cédric POTIER	
Christian GUYON			